

Département de Maine et Loire
Arrondissement de SAUMUR
COMMUNE de BRAIN SUR ALLONNES

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 13 septembre 2022

L'An deux mille vingt-deux, le treize du mois de septembre à 20 heures, les membres du Conseil Municipal de cette commune se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, en session ordinaire du mois de septembre, sous la présidence de Monsieur Yves BOUCHER, Maire.

Convocation du 6/09/2022

Nombre de Conseillers
en exercice : 19
Nombre de Conseillers
présents : 17

Conformément à l'article
L 2121-25 Code Général des
Collectivités Territoriales, la
liste des délibérations est
affichée à la mairie et mise
en ligne sur le site internet, le
16/09/2022.

Présents : Mmes et MM. BOUCHER Yves, LEVEQUE Béatrice, LEJEUNE Jacques, PETERS Nathalie, BERGER Ludovic, CHARRIER Sophie, SCHAEFER Virginia, REIGNIER Maxime, MORICEAU Marie-Annick, BOUCHER Annick, LE SAGE Gwénaëlle, TESSIER Dominique, GUÉRÉCHEAU-DESVIGNES Nicolas, DELAUNAY Sébastien, DUDÉ Guillaume, JAMET Amélie, COUINEAU Cyrille

Excusés :

M. Julien CANONNE représenté par Mme JAMET Amélie,
Mme Corine GALLARD représentée par M. Cyrille COUINEAU

Secrétaire de séance : M. Cyrille COUINEAU

DCM2022-09-084 **Lotissement des Malgagnes – avenant n°2 lot 1 VRD :**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les travaux de voirie provisoire et réseaux divers du lotissement des Malgagnes ont été réalisés en 2015 et 2016 par l'entreprise JUSTEAU. Les travaux de voirie définitive peuvent être réalisés à partir du 19 septembre 2022.

Conformément à l'article 3.3 du cahier des clauses administratives particulières, la révision, sur la base des indices d'actualisation des prix de 2015 à 2022, génère une plus-value de 8 247.21€ HT.

Malgré cette revalorisation, l'entreprise indique une hausse de plus de 19 000€ HT.

Afin de limiter les coûts, les pavés de la placette centrale seraient remplacés par une résine gravillonnée colorée et les pavés béton des stationnements seraient remplacés par de la voirie imitation pavés béton.

Cette variante engendrerait une hausse de 10 040.59€ HT soit 12 048.71€ TTC incluant les indices d'actualisation.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

Emet un avis favorable pour la réalisation des travaux indiqués ci-dessus et autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant correspondant.

Ces crédits seront inscrits à l'article 6045 du budget annexe du lotissement des Malgagnes.

Le secrétaire,
Cyrille COUINEAU



Pour extrait conforme.
Le Maire,
Yves BOUCHER

